

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

INDICE DES PRIX DE PRODUCTION INDUSTRIELLE (IPPI)

Septembre 2022



Note de reconnaissance

L'ANSD exprime toute sa gratitude aux chefs d'entreprise. En effet, le succès de l'ANSD dans sa mission de production et de diffusion des données de qualité au service de tous les usagers repose sur un partenariat bien établi sans lequel, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note mensuelle sur l'Indice des Prix de Production Industrielle (IPPI). Cet indice rénové, base 100 en 2015, mesure l'évolution des prix de production, départ usine et hors taxe et marge de transport.

Les principaux changements apportés par la rénovation ont trait à la nomenclature, au champ de couverture, aux pondérations, aux techniques de calcul, et aux données de base. Ainsi, le nouveau champ d'application de l'IPPI se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels » qui n'étaient pas pris en compte dans la version antérieure de l'IPPI. En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année) contrairement à l'ancien IPPI où les pondérations étaient déterminées avec le chiffre d'affaires fixé à l'année de base. L'échantillon à l'année de base compte 72 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celui-ci est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié mensuellement et est disponible au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur 100%.

Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 78,5%.

ANALYSE D'ENSEMBLE : Une hausse des prix de production industrielle

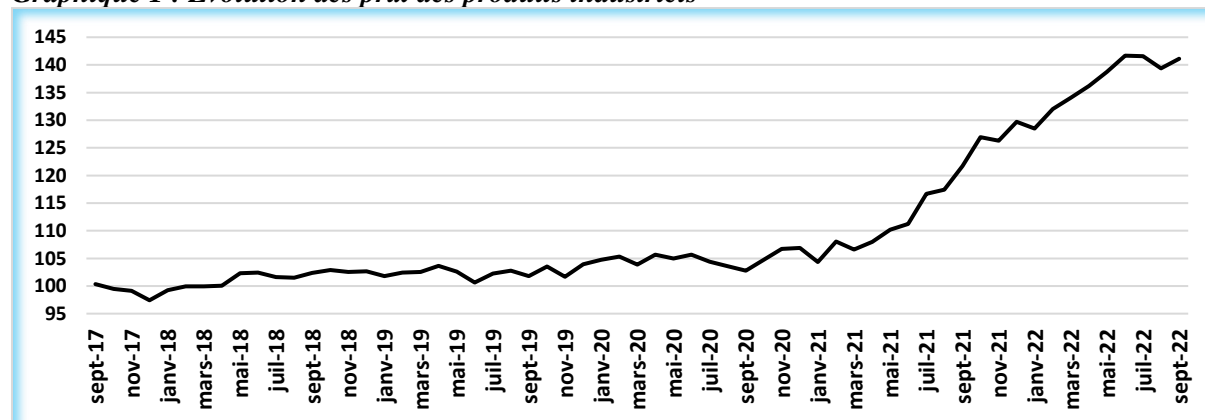
L'activité industrielle est marquée, en septembre 2022, par une hausse de 1,3% des prix de la production industrielle hors égrenage de coton, comparativement à ceux du mois précédent. Cette évolution est en relation, avec le renchérissement des produits manufacturiers (+1,7%), en particulier celui des produits chimiques (+10,4%). De même, un relèvement des prix des produits des industries extractives de 0,3% est enregistré sur la période sous revue. En revanche, il est noté une stabilité des prix des produits des industries environnementales et de l'« électricité, eau et gaz ».

En variation annuelle, les prix de la production industrielle hors égrenage de coton ont bondi de 16,0% en septembre 2022, sous l'effet de l'appréciation des prix des produits extractifs (24,3%) et ceux des produits manufacturiers (+16,1%).

Sur les neuf premiers mois de 2022, les prix des produits industriels se sont accrus de 22,8%, comparativement à leurs niveaux sur la même période de 2021.

S'agissant de l'égrenage de coton, les prix ont progressé de 1,6% en variation mensuelle et de 51,6% en variation annuelle. Sur les neuf premiers mois de 2022, ils se sont relevés de 47,0% comparativement à la même période de l'année précédente.

Graphique 1 : Evolution des prix des produits industriels



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



ANALYSE SECTORIELLE

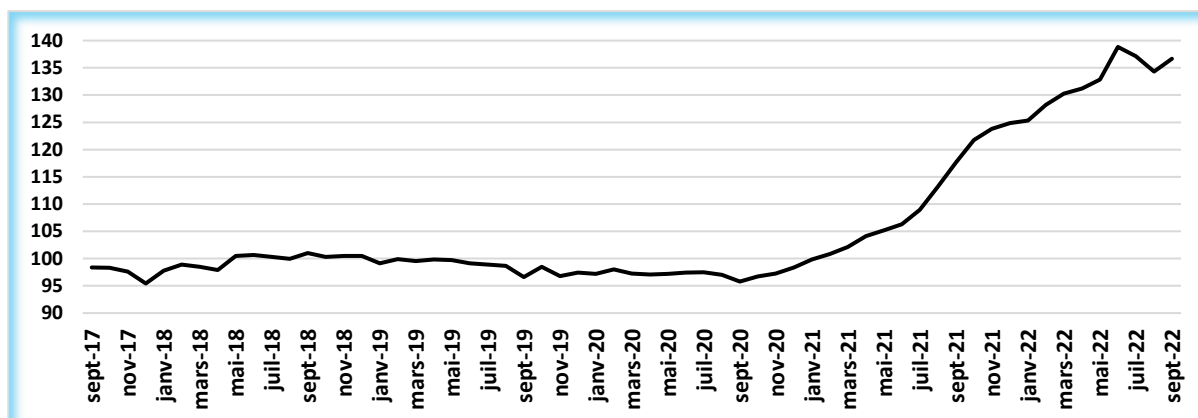
Une hausse des prix des produits manufacturiers

Au mois de septembre 2022, les prix des produits manufacturiers ont augmenté de 1,7% en variation mensuelle sous l'effet, principalement, de la hausse des prix des produits chimiques et pharmaceutiques (+10,4%) et ceux des produits métallurgiques et de fonderie (+0,7%).

Relativement à ceux de septembre 2021, les prix des produits manufacturiers ont augmenté (+16,1%). En particulier, les prix des « produits chimiques et pharmaceutiques », ceux du « cuir travail et articles de voyage, chaussures » et des « produits de raffinage et de la cokéfaction » ont bondi, respectivement, de 56,9%, 54,5% et 24,9%.

Sur les neuf premiers mois de 2022, les prix des produits manufacturiers ont augmenté de 24,7% par rapport à la période correspondante de 2021.

Graphique 2 : Evolution des prix des produits manufacturiers



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Une hausse des prix des produits des industries extractives

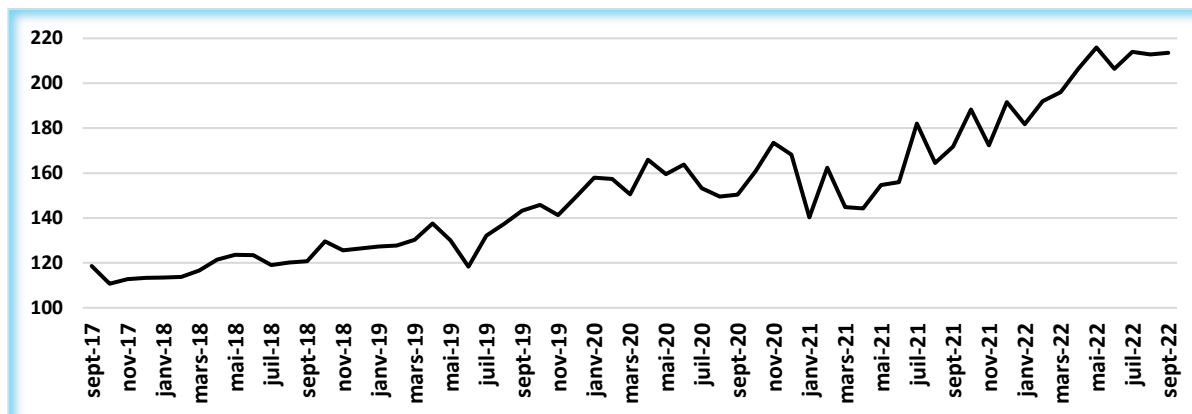
En variation mensuelle, les prix des produits des industries extractives ont augmenté de 0,3% au mois de septembre 2022. Cette évolution est principalement attribuable à la hausse des prix des autres produits des industries extractives (+1,0%). En revanche, une baisse (-0,4%) des prix des minerais métalliques est notée.

Sur un an, les prix des produits des industries extractives ont augmenté de 24,3%, en septembre 2022.

Sur les neuf premiers mois de 2022, les produits de ces industries se sont renchérissés de 29,4%, par rapport à la période correspondante de 2021.



Graphique 3 : Evolution des prix des produits des industries extractives



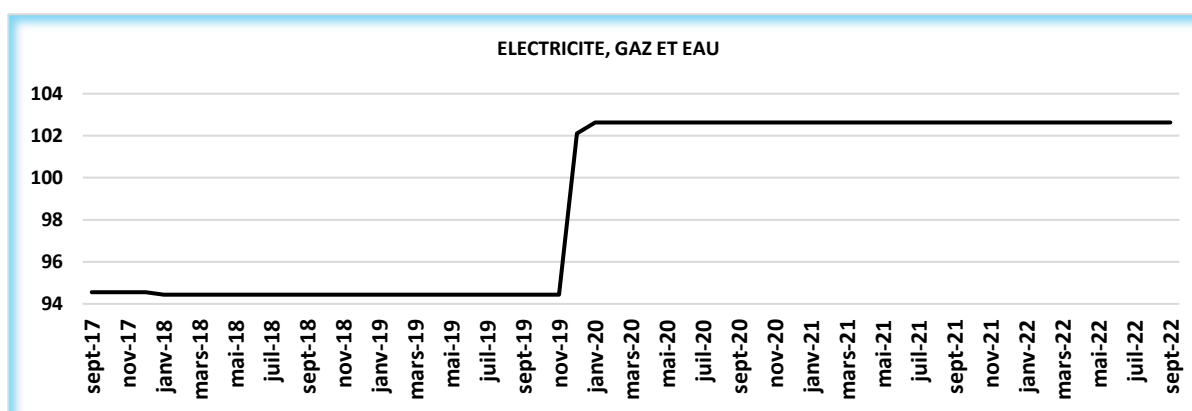
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Une stagnation des prix de l'électricité, gaz et eau

En septembre 2022, les prix de l'électricité, gaz et eau se sont stabilisés en variation mensuelle et annuelle en relation avec la stabilité des prix de l'électricité et du gaz et celle des prix du captage et de la distribution d'eau.

De même, sur les neuf premiers mois de 2022, les prix de l'électricité, gaz sont restés constants par rapport à la période correspondante de 2021.

Graphique 4 : Evolution des prix de l'électricité, gaz et eau



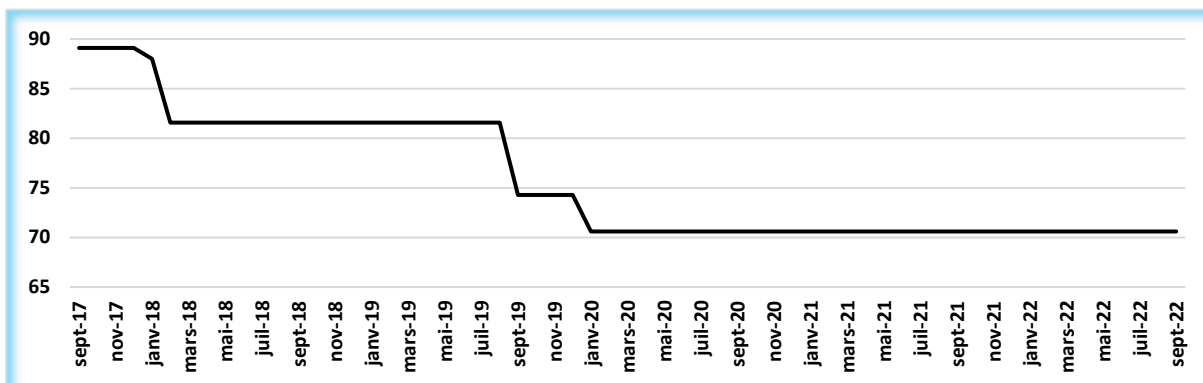
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Une stabilité des prix des produits des industries environnementales

Comparativement à ceux du mois précédent, les prix des produits des industries environnementales n'ont pas connu de variation en septembre 2022, en liaison avec la stabilité des prix des produits des activités de la collecte des eaux usées et de traitement des déchets collectés et éliminés. En variation annuelle, ils n'ont également pas connu d'évolution.

De même, sur les neuf premiers mois de 2022, les prix des produits des industries environnementales n'ont pas évolué par rapport à la période correspondante de 2021.

Graphique 5 : Evolution des prix des produits des industries environnementales



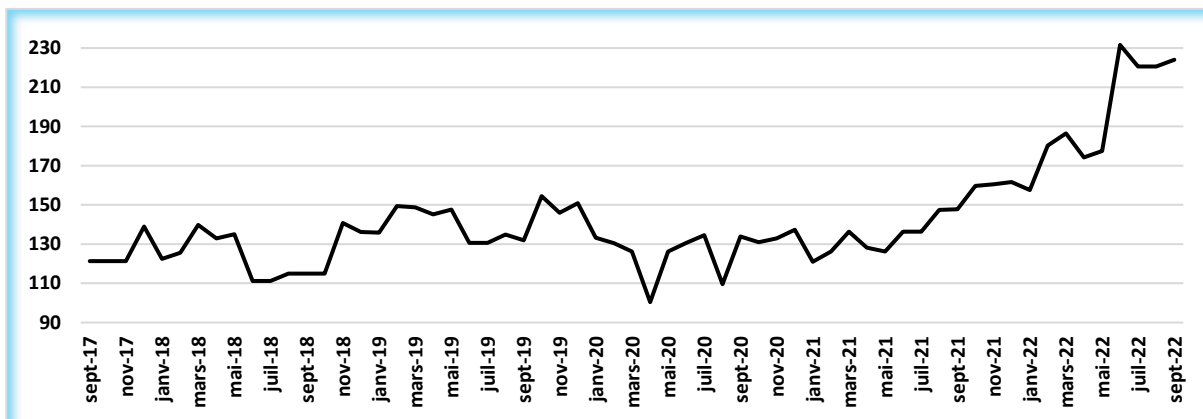
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Une hausse des prix de l'égrenage de coton

En variation mensuelle, les prix de l'égrenage de coton ont bondi de 1,6% en septembre 2022. Ils ont également augmenté de 51,6% en variation annuelle.

Sur les neuf premiers mois de 2022, les prix de l'égrenage de coton ont haussé de 47,0% par rapport à la période correspondante de 2021.

Graphique 6 : Evolution des prix des égrenages de coton



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



Tableau : Indice des prix de production industrielle (base 100 en 2015)

Code NAEMArev1	BRANCHE D'ACTIVITES	Sept-21	Mai-22	Juin-22	Juil.-22	Août-22	Sept-22	Sept-22/ Août.-22	Sept-22/ Sept-21	9 mois 22/ 9 mois 21
05-09	PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES dont...	171,7	215,9	206,4	214,1	212,8	213,5	0,3	24,3	29,4
07	Minerais métalliques	144,4	167,3	162,1	162,7	166,2	165,4	-0,4	14,6	21,6
08	Autres produits des industries extractives	189,4	258,9	244,4	261,1	253,4	256,0	1,0	35,1	38,0
10-33	PRODUITS MANUFACTURIERS dont...	117,7	132,8*	138,8*	137,2*	134,3*	136,7	1,7	16,1	24,7
10-12	Produits agro-alimentaires dont...	114,1	126,9*	127,8*	128,2*	127,8*	128,1	0,2	12,3	24,6
10	Produits alimentaires	119,3	134,2*	135,2*	135,7*	135,3*	135,6	0,3	13,7	27,6
11	Boissons	74,6	74,7	74,7	74,7	74,7	74,7	0,0	0,1	0,1
12	Produits à base de tabac	85,6	85,6	85,6	85,6	85,6	85,6	0,0	0,0	0,0
13-14	Produits textiles et articles d'habillement	113,3	111,6	111,6	111,6	111,6	111,6	0,0	-1,5	-1,2
15	Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures	24,3	26,4	35,6	37,5	37,5	37,5	0,0	54,5	7,9
17-18	Papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements	100,8	100,8	100,8	100,8	100,8	100,8	0,0	0,0	0,0
19	Produits du raffinage et de la cokéfaction	103,3	135,1	150,2	147,3	129,3	129,1	-0,2	24,9	42,4
20-22	Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont...	114,4	157,3	192,3	179,4	162,7	179,5	10,4	56,9	60,0
20	Produits chimiques	112,4	169,9	214,9	195,2	173,4*	197,0	13,6	75,2	80,3
22	Produits chimiques du travail du caoutchouc et du plastique	101,3	106,5	114,2	118,4*	115,4	114,7	-0,6	13,3	12,2
23	Matériaux minéraux	104,2	105,6	105,1	105,3	105,9	106,3	0,4	2,1	2,6
24-25	Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux	215,5	231,5	229,7	227,1	228,6*	230,2	0,7	6,8	12,9
24	Produits métallurgiques et de fonderie,	216,7	233,2	231,2	228,4	230,1*	231,8	0,7	6,9	12,2
25	Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux	146,3	154,7	154,5	154,0	154,0	154,0	0,0	5,3	21,7
26-28	Produits électroniques et informatiques, équipements électriques, machines et équipements dont...	86,4	79,9	81,4	82,9	85,1	85,1	0,0	-1,5	-6,1
27	Équipements électriques	85,9	79,4	80,9	82,4	84,7	84,7	0,0	-1,5	-6,1
31-33	Autres industries manufacturières dont...	133,0	136,0	136,7	132,8	132,9	127,5	-4,0	-4,1	5,0
31	Meubles et matelas	116,9	120,4	121,6	114,8	115,0	105,6	-8,2	-9,7	-0,7
32	Produits manufactures divers	150,1	152,7	152,7	152,7	152,7	152,7	0,0	1,7	11,2
35-36	ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont...	102,6	102,6	102,6	102,6	102,6	102,6	0,0	0,0	0,0
35	Électricité, gaz	101,9	101,9	101,9	101,9	101,9	101,9	0,0	0,0	0,0
36	Eau captée et distribuée	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0
37-39	PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont...	70,6	70,6	70,6	70,6	70,6	70,6	0,0	0,0	0,0
37	Eaux usées collectées et boues	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0	0,0	0,0	0,0
38	Déchets collectes, traités et éliminés	69,1	69,1	69,1	69,1	69,1	69,1	0,0	0,0	0,0
05-39	ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON	121,7	138,7*	141,7*	141,6*	139,3*	141,1	1,3	16,0	22,8
01	Egrenage de coton	147,8	177,5	231,6	220,7	220,7	224,1	1,6	51,6	47,0

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

*Données mises à jour

Champ couvert

Le champ d'application de l'IPPI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'IPPI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution des prix de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

Modalité de tirage de l'échantillon

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui situent en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne ayant déposé un état financier.

Modalité de calcul des indices

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, trois types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des produits, les indices gammes et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du prix au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les nouvelles recommandations suggèrent au niveau des gammes d'utiliser des indices de Juvons qui présentent de meilleures propriétés par rapport aux autres indices d'agrégat élémentaire. Pour une gamme donnée, l'indice de Juvons est la moyenne géométrique pondérée des indices élémentaires de ses produits.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

Diffusion

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : www.ansd.sn.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur général : **Aboubacar Sédikh BEYE**

Directeur général adjoint : **Dr Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques conjoncturelles : **Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Ndoffène DIOUF, Alassane SARR et Manga NDIAYE**

Equipe de chargés de relation avec les entreprises : **Amadou SALL, Ibrahima BA, Elhadji Gana NDIAYE, Laure Alice Valérie BADJI et Nafy KANOUTE**

Diffusion : **El hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA**

